



Rattrapage d un jour de repos

Par **Jahmoul**, le **31/07/2012** à **13:05**

Bonjour

Je travail chez feu vert (mécanicien) mes jours de repos sont les vendredi et les dimanche suite à la demande de mon chef j ais travaillé le vendredi 15 juin et devais rattraper mon jour de repos le samedi 23 mais j ais eu un accident domestique le vendredi 22 donc en arrêt du 22 juin au 9 juillet. Étant un arrangement interne mon vendredi 15 ne ma pas été payé dois je rattraper mon jour de congé vu que le samedi 23 j étais en arrêt maladie (selon mon chef non)

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **31/07/2012** à **13:32**

Bonjour,

Bien sûr, l'employeur vous reste redevable de cette journée...

Par **janus2fr**, le **31/07/2012** à **15:40**

D'un autre coté, lorsqu'un arrêt maladie recouvre un jour de repos normal, le salarié ne récupère pas pour autant ce jour de repos. Or, ici, il y a eu déplacement du jour de repos, on peut donc considéré que le salarié a été malade pendant son jour de repos. C'est, je pense, ce que dit l'employeur...

Par **P.M.**, le **31/07/2012** à **17:44**

Donc dans ce cas le vendredi travaillé doit lui être payé en heures supplémentaires éventuellement, ce qui d'ailleurs aurait dû être la règle et je rappelle que les absences ne doivent être décomptées par l'employeur que sur la base des heures non travaillées par rapport à celles ouvrées du mois...